

Image not found or type unknown



Suite à une plainte, que dois-je faire ?

Par **hassan_old**, le **19/12/2007** à **17:44**

Je suis propriétaire d'un container maritime, fermé à l'aide d'un cadena, qui devait être aménagé en bungalow, l'habillage en bois de l'intérieur de ce container à été fait avec de la machandise acheter par une autre personne (factures à l'appui, ainsi que d'autres matériels). Après dispute entre nous, cette personne à déposé une plainte contre moi, il est venu avec un huisier pour récupérer du matériel qui lui appartenait sans m'avertir et au travers d'une autre personne qui détenait la clef du contenair (clef que cette tierce personne détenait avec mon accord). Je désire vendre ce contenair à présent, mais il y a toujours l'habillage en bois qui est fixé au contenair et qui m'appartient pas. Avait-t-il le droit d'agir de la sorte ? Je ne connais pas le nom de l'huissier qui est venu ? Je n'ai pas reçu de convocation de la police.
Existe-t-il un endroit reconnu où je puisse déposer la marcandise (l'habillage de bois) pour éviter des problèmes pour quelle soit retirer par la personne qui a porté plainte contre moi ?
Merci